

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/06/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

L'an deux mille vingt, le seize juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de BEAULIEU, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul, M. ROUX Vincent, Mme BADAROUX Julie

Date de convocation

08/06/2020

Procuration(s) :**Date d'affichage**

12/06/2020

Etai(ent) absent(s) : Néant

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

22/06/2020

Etai(ent) excusé(s) :

et publication du :

22/06/2020

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL05_16062020

Objet : Désignation délégués de la commune siégeant au Comité Syndical du SDE 07

Vu les élections municipales du 15 mars 2020 et l'installation du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L2121-33,

Vu l'adhésion de notre commune au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) depuis de très nombreuses années à la fois pour les compétences obligatoires (électricité) mais aussi facultatives (éclairage public, maîtrise des énergies)

Vu les statuts modifiés du SDE07 par arrêté préfectoral en date du 09 décembre 2014,

Considérant l'article 6 desdits statuts :

1 délégué pour 3 000 habitants élu par un collège électoral constitué dans chaque arrondissement et comprenant un électeur par commune intéressée, désigné par leur conseil municipal.

Un représentant titulaire et un représentant suppléant seront désignés par chaque commune "isolée" pour les représenter au sein du collège électoral d'arrondissement.

Vu les faits exposés, le Maire rappelle qu'il appartient donc au Conseil Municipal de désigner son représentant qui participera au collège électoral chargé d'élire les délégués au Comité Syndical du SDE07 pour son arrondissement.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne en qualité de représentant de la commune de BEAULIEU au sein du collège électoral en charge de l'élection des délégués de l'arrondissement de Largentière au Comité Syndical du SDE07 :

- Mr Lionel HUGON, en qualité de délégué titulaire
- Mr Jean-François BORIE, en qualité de délégué suppléant

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

